N°227 La feuille de SOUS

Lettre d'information de Conseil Absolu - décembre 2025

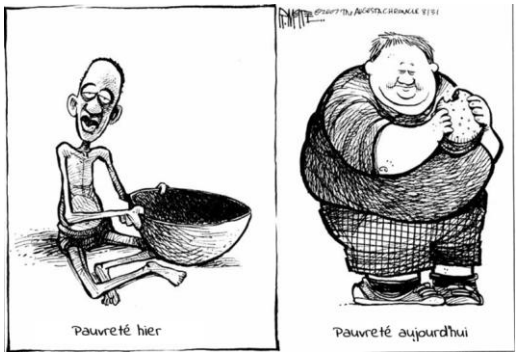
EDITORIAL

Le monde tourne-t-il de plus en plus rond ?

Ai-je choisi un bon sujet juste avant la trêve des confiseurs… D'après une importante étude de l'UNICEF, le nombre d'enfants et de jeunes âgés de 5 à 19 ans en surpoids dans le monde a dépassé pour la première fois ceux en sous-poids. Environ 188 millions d'enfants, soit près d'un sur dix, souffrent désormais d'obésité.

Les chercheurs expliquent ce phénomène par une évolution des régimes alimentaires traditionnels vers une forte consommation d'aliments ultra-transformés, souvent bon marché, riches en calories, en sucre, en sel et en graisses saturées. L'UNICEF souligne que le terme "malnutrition" ne se réfère plus uniquement au sous-poids, mais englobe également les risques sanitaires liés à l'obésité, comme le diabète de type 2 et les maladies cardiovasculaires.

L'étude, qui s'appuie sur des données de plus de 190 pays, montre que si la prévalence des enfants en sous-poids a diminué de 13 % à 9,2 % depuis l'an 2000, le taux d'obésité a lui bondi de 3 % à 9,4 %. Le ratio d'enfants en surpoids est d'1 sur 5. L'obésité infantile est désormais plus répandue dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud. L'UNICEF appelle les gouvernements à agir de manière urgente pour encadrer l'alimentation des enfants et à soutenir l'accès à des aliments sains.

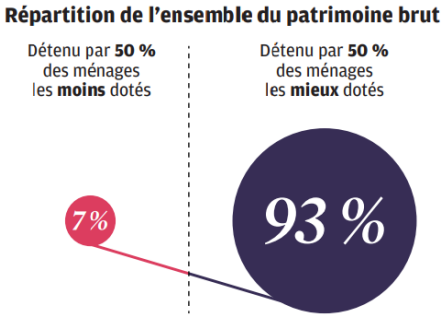


Toutes les formes de malnutrition ont un point commun : elles touchent surtout les populations les plus pauvres. La malnutrition, surtout pendant l'enfance, peut entraîner des problèmes de santé chroniques, des retards de croissance physique et cognitive. Ces impacts réduisent la réussite scolaire et l'obtention d'un emploi stable, ce qui rend la sortie de la pauvreté beaucoup plus difficile.

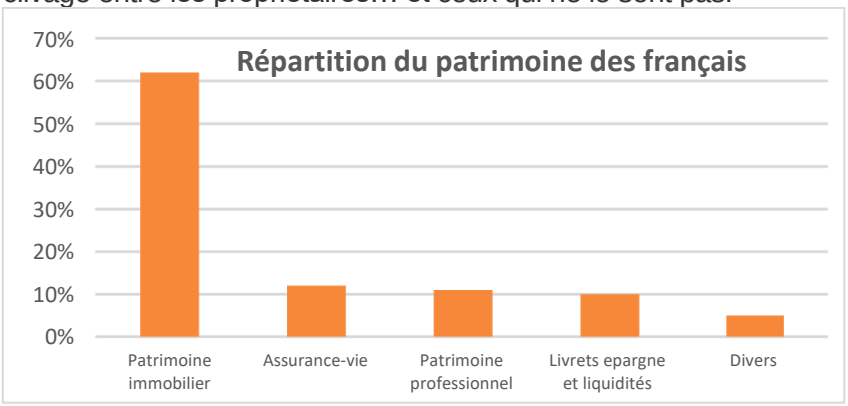
Les inégalités de patrimoine en France

Nous avons vu dans la précédente FdS que les inégalités de revenu en France étaient initialement marquées mais sensiblement réduites par le système de redistribution, pour la placer dans la moyenne européenne.

Le patrimoine moyen (net d'emprunt) se situe à 274 k€ par ménage dans notre pays, mais sa répartition est très inégale.



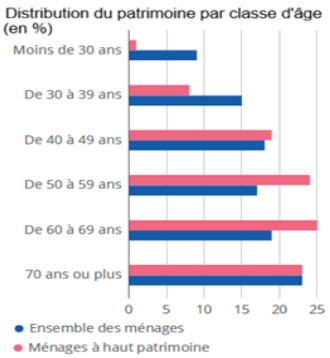
La répartition de ce patrimoine explique une partie de cette concentration. Il y a en France 57% de propriétaires et 40 % de locataires (les 3% qui restent sont logés gracieusement ou sans logement). A titre de comparaison, la proportion est de 45 % de propriétaires en Allemagne et 77 % en Italie. Sachant que l'immobilier représente 62% du patrimoine des français, il y a clairement un clivage entre les propriétaires… et ceux qui ne le sont pas.



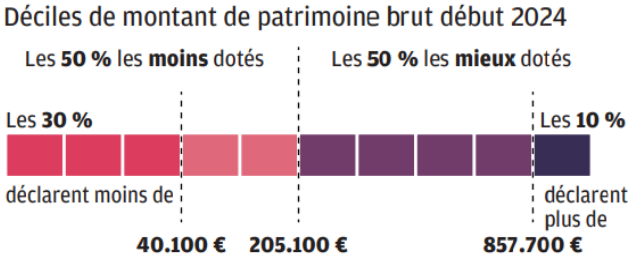
Si on ajoute à cela la hausse des prix de l'immobilier depuis 30 ans (x2,5 à l'échelle nationale et presque x4 à Paris), on comprend pourquoi les inégalités de patrimoine ont fortement augmenté sur les dernières décennies. La France comptait entre ¼ et ⅓ de propriétaires avant-guerre. Les taux de crédit étaient élevés et peu accessibles au commun des mortels (le plus souvent à taux variables et sur des durées courtes). Pendant les 30 glorieuses, la natalité est forte et les besoins immobiliers importants. Les taux sont plutôt accommodants et le crédit enfin accessible aux classes moyennes en plein essor. Sur cette période, les prix de l'immobilier se sont envolés à un rythme de plus de 10% annuels. Après les chocs pétroliers et l'inflation des années 70-80, les années 90 renouent avec le crédit, les prix remontent, et les inégalités de patrimoine avec. Historiquement, la détention de la propriété privée s'est accompagnée de fortes inégalités. Lors du développement économique de la Gaule (grâce au commerce romain) la richesse créée n'est captée que par une faible part de la population (moins de 10%). Si on fait un bond jusqu'à la révolution industrielle, on constate une explosion de la croissance économique… et toujours une concentration des richesses. A la fin du 19ème siècle, 10% de la population française possède 84% du patrimoine tandis que la moitié de la population ne possède que 2% de la richesse globale…

La « belle époque » ne l'est que pour une frange très marginale de la population. 1% des Français possèdent 70 % du patrimoine national alors que 70 % de la population ne possèdent que sa force de travail. Le repos dominical obligatoire date de 1906 ! Les Etats-Unis de Carnegie, Rockefeller et Morgan sont moins inégalitaire que la France ! La grande guerre va réduire sensiblement les inégalités (mais par un appauvrissement des plus riches et non par une amélioration de la condition de vie des plus pauvres). Au début du 20ème siècle, les premières mesures de redistribution apparaissent : en 1901, les droits de succession deviennent progressifs puis vient création de l'impôt sur le revenu en 1914 à un taux de 2% (qui ne concernera que 2% des français). Ruinée après la guerre, la France porte en 1920 la tranche marginale de l'IR à 50% (en remplacement de la fiscalité héritée de la révolution, comme l'emblématique taxe sur les portes et fenêtres) et même à 90 % en 1924 ! Parallèlement, la forte inflation des années folles érode la fortune des rentiers. La crise financière de 1929 va porter un nouveau coup dur aux plus fortunés. Parallèlement, le front populaire va œuvrer pour améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière, contribuant également à réduire les inégalités. La seconde guerre mondiale a été une nouvelle vague de destruction des richesses accumulées et donc encore été un facteur de réduction des inégalités… par un appauvrissement général. La forte croissance des 30 glorieuses (supérieure au rendement du capital) a profité à une majorité de français, notamment grâce à la forte hausse des revenus du travail. Elle a vu l'émergence d'une classe moyenne. C'est la période où la France a connu le moins d'inégalité de son histoire. C'est aussi une période où l'état (avant même d'être « providence ») s'immisce largement dans la sphère économique (la moitié de l'industrie est publique).

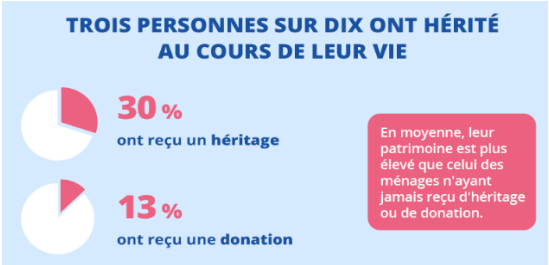
La chute de la croissance à partir des 2 chocs pétroliers a vu à nouveau le rendement du capital dépasser le rythme d'augmentation de la richesse produite par le pays. Ainsi, ceux qui détiennent déjà le capital voient mécaniquement leur part dans la richesse nationale augmenter. En 40 ans, le patrimoine des français est passé de 4,9 années de leur revenu disponible net à 9,6 années ! Le chômage de masse limite les hausses de salaire. Les salaires réels (net d'inflation) croissent moins vite que les revenus du capital (net d'inflation). Le début des années 80 connaît un tournant néo-libéral sous l'impulsion de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher (influencés par les économistes de l'école de Chicago comme Friedman, Stigler ou Hayek). Les taux d'imposition baissent et le rôle de l'Etat décline dans nombre de pays développés. Mais en France, c'est l'invention de l'ISF sous la présidence Mitterrand et le renforcement de l'état via les nationalisations. Un mouvement inverse (baisse de la fiscalité, privatisations…) aura lieu sous la présidence Chirac (puis sous celle de N. Sarkosy et d'E. Macron).



En France, sur les 25 dernières années, l'indice Gini du patrimoine brut (0 = égalité parfaite et 1 = inégalité extrême) est passé de 0,639 à 0,652 (mais reste inférieur à la moyenne européenne à 0,694). Les 10% des français les plus fortunés détiennent la moitié du patrimoine global, mais cela reste 8 points en-dessous de la moyenne de la zone euro. La classe d'âge où ils se trouvent le plus sont les 60-69 ans. Avant cet âge, on a moins accumulé de richesse et pas encore hérité (en moyenne). Seuls 16,7 % des ménages dont la personne de « référence » a moins de 30 ans sont propriétaires de leur résidence principale alors que 70 % des 65 ans ou plus le sont. Au-delà de 70 ans, on a commencé la transmission du patrimoine aux générations suivantes.



La question de la transmission devient prégnante dans notre société. En effet, avec un capital qui croit plus vite que les revenus du travail, le moyen le plus sûr de devenir riche est d'être né tel. La part de l'héritage dans le patrimoine des français ne cesse d'augmenter. Il représente aujourd'hui 60 % alors qu'au début des années 1970, cette part n'était que de 35 %. L'explication est simple : la génération des 30 glorieuses a quelque chose à transmettre, elle qui n'avait rien reçu. Même si je n'ai pas trouvé de statistiques émanant de Bercy, seule 15 à 20% des successions seraient soumises à des droits (droits qui peuvent monter à 45% en ligne directe). Pourtant, tous les sondages montrent que l'impôt sur les successions est le moins accepté de tous. Une vie de travail et parfois de sacrifices, permet aux parents d'espérer offrir à leurs enfants de meilleures conditions de vie…



Parmi les primo-accédants, 4/10 déclarent avoir été aidés avant ou au moment de leur achat. Bénéficier d'un don ou d'un héritage quand on est jeune permet d'augmenter de 15 points la probabilité de devenir propriétaire, selon une étude de la DREES.

Les 1% des français les plus fortunés (qui font beaucoup fantasmer ces dernières années) ont un patrimoine composé à plus d'⅓ par leur entreprise (c'est 3 fois plus que la moyenne nationale). Les français sont très attachés aux entreprises familiales… et en même temps plébiscitent la taxe Zucman (taxe de 2% par an du capital > 100M€) qui inclut l'outil professionnel. La réduction des inégalités (comme le déficit budgétaire) ne peut se résumer à la taxation de 1800 foyers.